

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2024

sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 05
Élus présents : 24	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 04

01/2024 – Bilan des conventions passées – exercice 2023

Par délibération en date du 02 juin 2020, le Conseil Municipal a donné des délégations en faveur du Maire et à ce titre, il doit rendre compte du bilan des conventions passées pour l'exercice 2022.

Il vous est donc proposé de prendre acte du bilan des conventions passées pour l'exercice 2023 joint en annexe.

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.2122.22-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 11.2020 portant délégations en faveur du Maire en date du 02 juin 2020 ;

Considérant que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans les domaines délégués à chacune des réunions obligatoires ;

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- *PREND ACTE du bilan des conventions passées au cours de l'exercice 2023 joint en annexe.*

Pour extract conforme



Le Secrétaire de séance

Nadia THOMAS

Souffelweyersheim, le 28 février 2024



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 28 FEV. 2023